

[N]ous croyons que la réussite d'une union économique dépend de l'existence d'une union environnementale. Dans un pays comme le Canada, où il y a divergence entre les frontières provinciales et les frontières écologiques, le gouvernement fédéral a déjà le mandat de résoudre les questions transfrontalières, tant internationales que nationales ³².

Il nous semble que les propositions actuelles sont mues par le fait que le Canada est essentiellement un espace économique commun, et non pas une union écologique, un espace territorial ou un espace naturel commun. . . Deuxièmement, le principe moteur du fédéralisme devrait être l'efficacité sur la plan économique ou comptable.

*Ce sont là certains éléments, certains aspects du fédéralisme. Or, le fédéralisme n'a aucun rapport avec la répartition des pouvoirs; il ne s'agit pas de savoir quel palier de gouvernement peut accaparer le plus de pouvoirs possibles, avoir le plus de crédibilité politique ou même faire les choses de la façon la plus efficace possible. Le fédéralisme vise à offrir un bon gouvernement, à protéger les droits des citoyens, le territoire et l'environnement*³³.

2.30 Il se peut bien que les préoccupations exprimées par ces témoins et d'autres soient dues au fait que *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* ne reflète pas clairement, dans ses propositions concernant l'union économique, le principe de base du développement durable que se sont engagés à appuyer le gouvernement fédéral et les autres gouvernements du Canada, principe selon lequel la planification économique et la planification environnementale doivent être intégrées et inséparables. Pour nos témoins, ainsi que pour le Comité, l'un des objectifs principaux du nouveau politique envisagé par le gouvernement doit être d'encourager l'adoption de modèles de développement durable. Nous recommandons donc qu'il en soit fait explicitement mention dans les propositions concernant l'union économique.

Recommandation n° 6 :

Le Comité recommande de reconnaître expressément, dans les propositions sur le renouvellement politique, que notre environnement et notre économie, tout en étant à la fois communs et variés, sont deux facteurs qui unissent le Canada, puisque l'économie et l'environnement sont en effet inextricablement liés. En particulier, le Comité recommande qu'on reconnaisse explicitement, dans les propositions, que :

- **en raison de l'étendue, du caractère distinctif et de la fragilité de ses habitats naturels, le Canada a un rôle crucial à jouer dans la survie de la planète;**
- **les activités de l'homme au sein de l'économie et de la société contemporaines causent des problèmes environnementaux tant à l'échelon local qu'à l'échelle mondiale; les liens existant entre les systèmes écologiques et les mécanismes de transfert dans ce domaine ont souvent pour effet d'aggraver ces problèmes qui, dans certains cas, peuvent entraîner des changements irréversibles;**
- **par conséquent, la prospérité du Canada et la protection de son environnement sont tributaires de l'adoption de pratiques favorisant le développement durable.**

³² Fascicule n° 12, pp. 9-10.

³³ Fascicule n° 16, pp. 27-28.